

Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison
Canton de Montbrison
Commune de Soleymieux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 9 Pour : 9+2 pouvoirs Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai les membres du conseil municipal de Soleymieux se sont réunis sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire de la commune.

Présents : RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, POYET Manon, SOUBEYRAND Daniel, DAMEZET Jérôme, MONTET Frédéric, BOUTTE Thérèse, FAURE Sophie, POYET Mathieu

Absents excusés : QUATRESOUS Christian donne pouvoir à DUMAS Jean MARC, DETHY Annie donne pouvoir à SOUBEYRAND Daniel

Secrétaire de séance : FAURE Sophie

Tarifs du périscolaire et temps méridien pour la rentrée scolaire 2024-2025 pour l'école publique

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur les nouveaux tarifs modulés du périscolaire et du temps méridien pour la rentrée scolaire de septembre 2024.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir délibérer sur ce point et propose qu'aucune augmentation ne soit appliquée mais simplement un changement de tranche pour avoir une homogénéité avec les tranches de la cantine.

Les nouveaux tarifs à compter du 1 septembre 2024 pour le périscolaire du matin et du soir :

Quotient familial	Tarifs pour 30min
0 -700	0.73€
701- 850	0.77€
851 – 1000	0.81€
1001 et +	0.85€
Non-inscrit au périscolaire	5.00€
Pénalité en cas de mauvaise inscription	2.00€

La pénalité sera mise en place dès la 4^{ème} erreur sur le portail famille en cas d'une mauvaise réservation.

Les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024 pour le temps méridien :

Quotient familial	Prix
0 -700	1.10€
701 - 850	1.15€
851 - 1000	1.22€
1001 et +	1.27€
Non-inscrit	5.00€

Les familles devront fournir l'attestation de leur quotient familial ou leur numéro d'allocataire avant la 1^{ere} facturation. Tout changement de situation devra être signalé en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** la mise en place de la tarification sociale à compter du 1^{er} septembre 2024 jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération vienne modifier la tarification,
- **Approuve** la grille tarifaire proposée ci-dessus pour le périscolaire du matin et du soir,
- **Approuve** la grille tarifaire proposée ci-dessus pour le temps méridien
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Copie certifiée conforme
Fait à Soleymieux, le 04/06/2024



Le secrétaire de séance
FAURE Sophie

Le Maire,
Julien RONZIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Affichage fait le 08 JUL. 2024 numériquement

042-214203010-20240527-2024-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2024
Publication : 14/06/2024